

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à PARROT Marie-Christine
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
ECHEVEST Yannick	à LE COTTON Anne
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
PRIGENT Marie-Yannick	à LE GALL Annie
RANNOU Hervé	à LE GAOUYAT Samuel
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUEROU Annie ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	10
Absents	12

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 septembre 2022

DEL2022-09-173

CULTURE

**CLASSE HORAIRES AMENAGES THEATRE (CHAT) COLLEGE BELLE-ISLE EN TERRE
CONVENTION**

Par délibération du Conseil d'agglomération du 25 juin 2019 (DEL20190511), la politique culturelle de l'agglomération s'enrichissait d'un partenariat avec le Conservatoire de la Ville de Saint-Brieuc et le Collège de Belle-Isle-en-Terre, afin de mettre en place une Classe Horaires Aménagés Théâtre, entre 2019 et 2022, sur 3 années scolaires.

En contribuant au maillage culturel du territoire, ce projet a permis

- D'offrir à des enfants de milieu rural éloignés géographiquement des lieux de diffusion culturelle, la possibilité de recevoir une formation spécifique dans le domaine du théâtre,
- De développer chez ces jeunes adolescents, au-delà de l'appétence, une compétence artistique,
- D'associer très étroitement les familles en démocratisant la culture et en leur donnant la possibilité de participer à l'offre culturelle présente sur le territoire.

Au terme de ces 3 années, l'ensemble des participants (élèves, équipe pédagogique) s'accordent sur les effets positifs de cet aménagement : en plus de la découverte et de l'apprentissage d'une compétence artistique, les élèves rapportent les bénéfices sur la confiance en soi et l'ouverture sur les autres, la capacité d'expression orale et la capacité d'écoute, le lien social...

Ce projet, reconnu en 2019 comme s'inscrivant parfaitement dans le Projet de territoire de l'agglomération, est toujours aussi pertinent aujourd'hui. Il est proposé de le reconduire pour 3 nouvelles années, avec une convention 2022-2025. Le soutien financier de l'agglomération serait maintenu à hauteur de 9 000 € par an, selon les modalités définies dans la convention annexée.

Vu la délibération DEL20190511 du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 sur la politique culturelle de l'agglomération et la mise en place d'une classe CHAT,

Vu la Circulaire n°2009-140 du 06 octobre 2009, publiée au BO n°39 du 22 octobre 2009,

Vu l'arrêté du 15 juin 2012 - J.O. du 03 juillet 2012 paru au BO n°29 du 19 juillet 2012,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **De se prononcer favorablement sur la reconduction de la convention Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) à Belle-Isle-en-Terre ;**
- **D'acter pour ce faire le principe du financement pour une période de 3 ans à hauteur de 9 000 € par an ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Florence PONTIS